

SECRETARIAT GÉNÉRAL DE LA COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE
SIXIÈME CONFÉRENCE DE LA COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE (CCP)
(Nuku'alofa, Tonga 12–13 octobre 2009)

EXPOSÉS THÉMATIQUES

**POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR – MAXIMISER LES RETOMBÉES DES PROGRAMMES
D'ACTION RÉGIONAUX À L'ÉCHELON NATIONAL**

(Document présenté conjointement par le Secrétariat général et
le gouvernement du Royaume des Tonga)

Résumé

1. Les organisations régionales océaniques ont pour mission de servir les objectifs prioritaires des membres et de valoriser les progrès accomplis en matière de développement national. Dans ce contexte, les programmes d'action régionaux doivent avoir des effets à l'échelon national qui s'ajoutent aux retombées des propres programmes nationaux des membres ou les complètent.
2. Le thème de la sixième Conférence de la Communauté du Pacifique, *Maximiser les retombées des programmes d'action régionaux à l'échelon national*, est évoqué dans le document fondateur de la CPS, la Convention de Canberra, dans les décisions prises par la quatrième Conférence de la Communauté du Pacifique tenue à Koror (Palau) en 2005, et dans le Plan directeur de l'Organisation 2007-2012.
3. Ces dernières années, la CPS a mis en œuvre plusieurs politiques générales et pris des initiatives visant à améliorer la prestation de services, notamment la politique de décentralisation, les stratégies de pays et des réformes progressives à l'appui de la décentralisation et d'un meilleur fonctionnement de l'Organisation.
4. L'implantation d'antennes régionales et de bureaux de coordination nationaux a amélioré, de manière spectaculaire, la prestation et la coordination des services aux États et Territoires insulaires océaniques à l'échelon régional. La nouvelle méthode de travail de la CPS, appuyée sur des stratégies de pays, a permis d'améliorer la prestation de services aux membres. Elle constitue aussi un moyen d'apporter des ressources financières supplémentaires aux membres par l'intermédiaire d'organismes tels que le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (FMSTP).
5. L'impact de la grande réforme régionale en profondeur – le « Cadre institutionnel régional » - devra être géré de manière à faire en sorte que les structures mises en place facilitent la prestation et la valeur des programmes d'action régionaux en faveur des membres.
6. Il faudra examiner en permanence le degré de priorité des actions à conduire à l'échelon régional, de manière que celles-ci aient un impact maximum sur le développement de chaque pays, sachant qu'il y a de nombreux services et actions prioritaires pour la région qui ne peuvent être fournis qu'au travers de mécanismes régionaux.

7. Pour tirer pleinement profit des services fournis à l'échelon régional, les membres, les partenaires dans le développement et le Secrétariat général doivent travailler en concertation, chacun d'eux jouant un rôle dans le processus visant à faire profiter les membres au maximum de ces services.

8. Le présent document donne quelques exemples de programmes d'action régionaux qui ont eu des retombées manifestes, à l'échelon national. Il permettra de lancer un débat plus approfondi parmi les participants à la Conférence.

Suite à donner

9. Les délégués à la Conférence sont invités à :

- i) débattre le thème de la sixième Conférence de la Communauté du Pacifique - *Maximiser les retombées des programmes d'action régionaux à l'échelon national ; et*
 - ii) donner des instructions au Secrétariat général sur la manière d'améliorer encore l'impact de ses programmes d'action régionaux à l'échelon national.
-

MAXIMISER LES RETOMBÉES DES PROGRAMMES D'ACTION RÉGIONAUX À L'ÉCHELON NATIONAL

Objet

1. Le présent document a pour objet de dresser un rapide panorama des efforts consentis par le Secrétariat général pour maximiser les retombées de ses programmes d'action régionaux à l'échelon national. Il permettra de lancer le débat sur le thème de la Conférence.

Contexte

2. En concertation avec le Secrétariat général, le Royaume des Tonga, hôte de la sixième Conférence de la Communauté du Pacifique, a choisi le thème suivant : *Maximiser les retombées des programmes d'action régionaux à l'échelon national*.

3. Le Secrétariat général se félicite du choix de ce thème, à un moment où l'on examine attentivement la « valeur ajoutée » des programmes d'action régionaux pour savoir s'ils demeurent ou non un mécanisme utile de prestation de certains types de services aux membres.

4. Ce thème résume les objectifs énoncés dans le Plan directeur 2007-2012 de la CPS et fournit l'occasion d'examiner brièvement les progrès accomplis dans ce sens par l'Organisation au cours des quatre dernières années.

Rappel historique

5. L'article IV de la Convention de Canberra, portant création de l'Organisation en 1947 faisait de la CPS un "organisme consultatif chargé de donner des avis aux Gouvernements membres sur les questions touchant le développement économique et social des territoires relevant de la compétence de la Commission et le bien-être et le progrès de leur population". À ces fins, l'article IV dotait la « Commission » des pouvoirs et attributions suivants :

- a) elle étudiera, définira et recommandera des mesures en vue du développement des droits et du bien-être économiques et sociaux des habitants des territoires relevant de sa compétence et, lorsque besoin sera, en vue de la coordination des services qui y sont intéressés, et plus particulièrement en ce qui concerne l'agriculture (y compris l'élevage), les communications, les transports, la pêche, l'exploitation forestière, l'industrie, le travail, les marchés, la production, le commerce et les finances, les travaux publics, l'enseignement, la santé, l'habitat et le bien-être social ;
- b) elle préparera et facilitera les recherches dans les domaines technique, scientifique, économique et social dans les territoires relevant de sa compétence et assurera au maximum la coopération et la coordination des activités des organismes de recherche ;
- c) elle formulera des recommandations en vue de la coordination des projets locaux se rapportant aux domaines mentionnés ci-dessus et ayant une portée régionale commune en vue de fournir une assistance technique, dépassant celle qu'une administration territoriale ne pourrait autrement se procurer ;
- d) elle fournira aux Gouvernements Membres une assistance, des conseils et des informations techniques (y compris des statistiques et autres renseignements) ;

- e) elle promouvra la coopération avec les Gouvernements non membres et les organisations non gouvernementales de caractère public ou quasi public qui ont avec elle, dans le Pacifique Sud, des intérêts communs en des matières de sa compétence ;
 - f) elle adressera des questionnaires aux Gouvernements membres sur les matières de sa compétence ;
 - g) elle formulera des recommandations concernant la création et l'activité d'organismes auxiliaires.
6. En réponse aux recommandations formulées par une équipe extérieure d'évaluation de l'Organisation, la quatrième Conférence de la Communauté du Pacifique, tenue à Koror (Palau) en 2005, a donné pour instructions au Secrétariat général de mettre en œuvre les grandes décisions suivantes, visant à améliorer la qualité des services de la CPS à l'échelon régional, et à en assurer l'exécution au plus près des populations.
- i) Décentraliser davantage les services de la CPS, au-delà des deux sites où l'Organisation est implantée actuellement.
 - ii) Donner une meilleure assise à la planification, à la mise en œuvre et au suivi des activités de la CPS par le biais de stratégies d'engagement à l'égard de pays particuliers (stratégies de pays).
 - iii) S'imposer davantage dans la détermination des besoins prioritaires de la région, la mobilisation des ressources pour les satisfaire, l'élaboration des politiques et stratégies régionales et leur mise en œuvre.
 - iv) Mettre en place, à l'échelle de l'Organisation tout entière, un système permettant de consigner et de décrire de manière systématique la contribution de la CPS au développement des capacités (mise en valeur des ressources humaines) dans la région.
 - v) Donner la priorité au développement des capacités de l'Organisation de suivre et de décrire précisément les conséquences et les résultats de ses activités.

Positionnement stratégique de l'Organisation afin d'améliorer la prestation de services et d'en maximiser les retombées positives à l'échelon national

7. Le Plan directeur de la CPS pour la période 2007-2012 constitue la feuille de route de l'Organisation. Il traduit les décisions de la Conférence de la Communauté du Pacifique en un plan d'action stratégique et opérationnel visant à améliorer la quantité et la qualité des services au profit des membres.

8. Les trois grands piliers autour desquels s'articulent les objectifs de l'Organisation définis dans le Plan sont : i) une importance accrue donnée aux priorités des membres; ii) un engagement stratégique aux échelons national, régional et international; et iii) le positionnement stratégique de l'Organisation. Ils visent tous à maximiser les avantages que les membres retireront des programmes d'action de la CPS à l'échelon régional.

9. Le premier pilier est le plus important des trois, en ce sens que les initiatives prises à ce titre ont pour but de répondre aux objectifs prioritaires des pays. À cet effet, nous nous sommes efforcés de :

- Anticiper, observer et analyser l'évolution de la situation, à l'échelon régional et international, pouvant avoir une incidence sur les États et Territoires insulaires océaniques.
- Élaborer des stratégies de pays.
- Décentraliser davantage nos activités, au-delà du siège de l'Organisation à Nouméa et de son antenne régionale de Suva.
- Améliorer la complémentarité des activités menées à l'échelon national et régional.

10. Au titre du deuxième pilier, au cours de la période de référence du Plan directeur, nous avons :

- Noué des alliances stratégiques, des liens de partenariat solides et pris des engagements à l'échelon régional ;
- Renforcé nos actions de défense des intérêts et de représentation de la région océanique et de nos membres.

- Traduit les exigences internationales en cadres d'action régionaux et nationaux pouvant être mis en œuvre et suivis.
 - Traduire les priorités des partenaires dans le développement en chances de développement pour les membres de la Communauté du Pacifique.
11. Au titre du troisième pilier, nous avons pris les initiatives suivantes de renforcement institutionnel :
- Améliorer le positionnement stratégique de la CPS en restructurant progressivement l'Organisation.
 - Participer activement à l'élaboration du projet de cadre institutionnel régional.
 - Accroître la capacité de l'Organisation de dispenser des conseils de politique générale en formant une équipe plurisectorielle de conseillers chevronnés.
 - Assurer à long terme l'excellence du service par un engagement d'amélioration continue et de mise en valeur des compétences du personnel de la CPS, au profit du développement régional.
 - Maintenir la capacité de prestation de services de la CPS en cherchant d'autres sources de financement.
 - Forger l'image de la CPS en attachant une plus grande attention au marketing de l'Organisation.
12. Si nous avons fait d'excellents progrès dans tous les domaines et projets, au titre de chaque pilier, les suivants méritent particulièrement d'être mentionnés :
- i) *Stratégies de pays* – La démarche appuyée sur des stratégies de pays constitue le fondement de la prestation de services aux membres et en détermine les modalités. Le document 4.1 présenté à la Conférence traite ce point en détail. Nous nous contenterons de dire ici que cette démarche représente pour la CPS une nouvelle manière d'agir. La stratégie de pays est un plan qui met à contribution l'ensemble de l'Organisation pour la mise en œuvre et le suivi des travaux réalisés à l'échelon national. Pour les membres, la stratégie de pays est à la fois un plan de mise en œuvre et un plan de suivi. Chaque membre peut utiliser la stratégie de pays pour évaluer les avantages retirés des services de la CPS. L'intérêt de cette démarche tient au fait que :
- ces stratégies sont élaborées en concertation par chaque membre et la CPS, en fonction des priorités nationales déterminées par les membres dans leur plan national de développement durable;
 - elles tiennent compte des priorités des membres qui sont intégrées dans le Plan directeur de la CPS et les différents plans stratégiques des divisions et départements de l'Organisation ;
 - elles tiennent compte des priorités énoncées dans le Plan pour le Pacifique et intégrées aux différents communiqués que traite la CPS.
- ii) *Décentralisation* – Depuis la Conférence de 2005, la CPS a officiellement implanté une antenne régionale Pacifique Nord à Pohnpei (États fédérés de Micronésie). Le Secrétariat général a ouvert un bureau de coordination nationale aux Îles Salomon en février 2009, et même les dernières réunions de consultation avec la Papouasie-Nouvelle-Guinée en vue d'y créer une antenne régionale, ainsi qu'avec Vanuatu pour y implanter un bureau de coordination nationale. Il est envisagé de poursuivre la décentralisation en 2010. L'ouverture de bureaux officiels à Pohnpei et Honiara a grandement amélioré la coordination et le ciblage des services de la CPS, ainsi que la valeur de ces services pour les membres.

- iii) *Réforme des Services généraux de la CPS selon le principe « des sites multiples, un service unique de l'Organisation »* - Ce travail consiste à réviser les cadres de politique générale de la CPS à l'appui de la décentralisation, et recouvre les systèmes financiers, administratifs, informatiques et de gestion des ressources humaines qui constitue l'ossature de tous les programmes d'activité de la CPS, y compris ceux qui sont implantés dans les antennes et bureaux décentralisés.
- iv) *Plans stratégiques des divisions et départements* – Tous les plans stratégiques des divisions et départements de la CPS sont désormais axés sur l'efficacité des services fournis à l'échelon national.

Exemples de programmes régionaux ayant eu des retombées à l'échelon national

13. Les rapports des divisions présentés au CRGA contiennent de nombreux exemples des avantages que les membres ont retirés des programmes d'action régionaux de la CPS (documents 3.1 à 3.5 présentés au CRGA). Nous ne présentons ci-après que quelques exemples de programmes d'action régionaux ayant eu des retombées manifestes à l'échelon national et qui ajoutent de la valeur aux résultats obtenus en matière de développement national.

14. *Programmes pêche côtière et pêche hauturière*

- i) **Formation d'observateurs** – Le Programme pêche hauturière de la CPS applique des normes régionales pour élaborer des programmes nationaux de formation des observateurs chargés de surveiller les prises de thonidés et les méthodes employées. Il a eu d'excellents résultats : plus de 200 observateurs ont été formés, et la cible régionale de 100 pour cent de couverture des senneurs a été atteinte en août-septembre 2009. Nous sommes en train de renforcer progressivement les capacités des autorités nationales d'assumer à leur tour cette formation, le cas échéant. Ainsi, la Papouasie-Nouvelle-Guinée fait-elle de plus en plus appel à ses propres formateurs, la CPS se contentant de superviser l'application des normes.
- ii) **Politiques nationales en matière d'aquaculture**– La CPS aide les États et Territoires insulaires océaniques à élaborer et appliquer des politiques nationales en matière d'aquaculture (celles des Îles Salomon et de Vanuatu ont été élaborées récemment). C'est là un domaine essentiel où la CPS peut faire profiter la région de son expérience, lui transmettre celle de ses homologues d'Asie et d'ailleurs. Mais surtout, ces politiques servent de cadre de développement du secteur privé, dans un domaine susceptible d'accroître la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance durables de nombreuses populations océaniques.
- iii) **Marquage des thonidés** – Les résultats de la campagne régionale de marquage des thonidés conduite par le Programme pêche hauturière présentent un immense intérêt pour les membres, ainsi que pour les pays pratiquant la pêche hauturière, et leur permettent de mieux comprendre les évaluations des stocks de thonidés.

15. *Activités liées aux transports*

- i) **Accord relatif à un service de desserte maritime des petits États insulaires** – Le 14 mai 2009, Kiribati Shipping Services Limited (KSSL) a signé un accord avec les autorités de Nauru, Tuvalu et Kiribati en vue de la mise en place de services réguliers de desserte maritime. Ces petits États insulaires cherchaient une solution à leurs problèmes de transport maritime depuis de nombreuses années. KSSL, qui opère depuis 1979, possède deux navires de collecte et assure désormais un service mensuel vers ces pays. Ce service a été récemment élargi aux Îles Marshall. Le service de collecte pourra être étendu ultérieurement à Wallis et Futuna si ce Territoire souhaite utiliser ce service à l'avenir.

- ii) **Système régional d'audit permettant d'évaluer la conformité aux conventions maritimes internationales** – Le Programme affaires maritimes de la CPS gère un système régional de contrôle de la conformité aux conventions maritimes qui est unique dans la région océanique. D'autres types d'audit (voir schéma) ont été ajoutés à ce système, créé en 2002. Celui-ci a connu un vif succès et il permet désormais aux États et Territoires insulaires océaniques d'évaluer leur conformité aux exigences de certaines conventions maritimes internationales essentielles. La non-conformité à ces normes peut entraîner des restrictions du transport maritime, du commerce et de l'emploi des gens de mer océaniques à bord de navires internationaux. L'une des particularités de ce système est que des Océaniques sont formés par la CPS et obtiennent différents brevets d'auditeurs, ce qui leur permet de faire partie intégrante du système. À ce stade, 120 auditeurs ont été formés dans 14 États et Territoires insulaires océaniques.
16. *Département santé publique*
- i) **Prévention du paludisme** – Le taux annuel d'incidence du parasite à l'origine du paludisme pour 1 000 habitants continue d'afficher une tendance positive à la baisse ; les Îles Salomon déclarent un taux de 82,3/1 000, et Vanuatu, un taux de 14,7/1 000 pour l'année s'achevant en décembre 2008, contre des taux de 152 et 36/1 000 respectivement en décembre 2006. La protection à l'aide de moustiquaires traitées à l'insecticide rémanent demeure l'une des principales stratégies de prévention. À Vanuatu, 70 pour cent des ménages déclarent posséder au moins une moustiquaire de ce type. Depuis le début de ce projet, en 2003, les agents de lutte contre le paludisme ont distribué 393 976 moustiquaires aux deux pays.
- ii) **Préparation à une pandémie** – La récente épidémie de grippe H1N1 survenue dans le Pacifique a montré concrètement que la plupart des États et Territoires insulaires océaniques, dont les capacités ont été renforcées grâce au projet régional océanique de préparation à une pandémie de grippe, ont acquis des moyens suffisants pour suivre l'évolution de la pandémie. La riposte a été déclenchée à temps dans la plupart des pays de la région, ce qui montre l'avantage d'une approche régionale de la préparation.
- iii) **Évaluation des priorités dans le secteur de la santé** – L'inventaire des priorités, en matière de santé, a permis, pour la première fois, de fournir aux pays pilotes (Palau, Nauru et Îles Salomon) une évaluation exhaustive des priorités à la fois au sein du secteur de la santé et en dehors, qui ont un impact sur la situation sanitaire. Les autorités utilisent désormais les rapports pour approfondir leur analyse des méthodes à appliquer pour améliorer la planification en matière de santé.

17. *Département statistique et démographie*

- i) **Recensements nationaux** – La CPS apporte un soutien substantiel à la conduite et l'analyse des recensements qui ont lieu cette année aux Îles Salomon et à Vanuatu, ainsi qu'à l'élaboration des rapports connexes.
- ii) **Enquêtes démographiques et sanitaires** – Pour la première fois, ces enquêtes ont fourni d'importantes informations stratégiques et suggéré des actions possibles aux membres. Les pays participants utilisent déjà les conclusions formulées et les conseils dispensés à l'occasion de ces enquêtes pour revoir leur cadre de développement dans les domaines couverts.

18. *Département développement humain*

- i) **Étude socioculturelle sur la violence fondée sur la discrimination sexiste et la violence à l'encontre des enfants** : Le projet d'étude a été conduit par la CPS, en partenariat avec les autorités de Kiribati et des Îles Salomon, ainsi qu'avec leurs partenaires dans le développement, et a permis d'enregistrer des résultats à l'échelon national :
 - Création de la première « unité de lutte contre la violence familiale » au sein de la Police royale des Îles Salomon. Cette unité compte pour l'instant trois agents chargés d'appliquer la politique de lutte contre la violence familiale au sein de la Police, en coordination avec le réseau d'orientation pour la violence fondée sur la discrimination sexiste, créé à la suite de la publication des résultats de l'enquête. Un article spécial sur cette initiative est paru dans le Solomon Star du 18 septembre ;
 - L'exemple a été donné, à l'échelon le plus élevé, par le Président de Kiribati qui a pris des dispositions pour lutter contre la violence fondée sur la discrimination sexiste dans ce pays.

19. *Département agriculture*

- i) **Centre d'étude des cultures et des arbres du Pacifique (CePaCT)** : Le CePaCT fournit les meilleurs exemples de l'intérêt qu'ont les programmes d'action régionaux à intervenir à l'échelon national :
 - Étude, mise au point et collecte de cultures et variétés « acclimatables » (semences tolérant l'eau salée et résistant aux inondations) destinées aux pays-atolls et aux terres arables basses, inondables. Ce travail de pointe est un excellent exemple d'une attitude tournée vers l'avenir, en prévision des changements climatiques, visant à améliorer la sécurité alimentaire et à promouvoir le développement économique ;
 - Reconstitution du stock de cultures vivrières à Niue, après les dégâts causés par le cyclone Heta. Le CePaCT a été en mesure de régénérer de nombreuses cultures vivrières de Niue à partir du matériel génétique conservé, ce qui permet à Niue d'accéder à diverses cultures traditionnelles qui auraient disparu à jamais après le cyclone.

20. *Technologies de l'information et de la communication et stratégie régionale en matière de technologie numérique*

- i) Parmi les avantages retirés par les membres du soutien de la CPS pour l'application de la stratégie régionale en matière de technologie numérique, il faut citer **l'accès aux innovations technologiques** ainsi que la révision des politiques nationales en faveur des technologies de l'information et de la communication, grâce aux possibilités offertes par une **meilleure connectivité à l'échelon national**. En voici des exemples :

- À l'école de Patukae, située dans la province occidentale des Îles Salomon, le système de connexion des zones rurales d'Océanie à Internet (PacRICS) a littéralement transformé la vie des enfants et des populations locales en leur donnant accès à Internet. L'initiative OLPC (un ordinateur portable par enfant) a également facilité cette innovation. Un exposé présenté à la Conférence reviendra sur cette initiative. Selon un article paru dans le Solomon Star du 21 septembre à propos de PacRICS et d'OLPC, « *grâce à l'aide du Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS), ces enfants de terres éloignées ont désormais accès à l'univers de l'information qu'ouvre Internet* » Le reportage félicitait aussi le Ministère salomonais de l'éducation : « *Gloire soit rendue au travail acharné du Ministre de l'éducation, M. Mathew Wale, et à celui de son équipe, qui ont montré que nos enfants ne sont pas dépourvus de capacités, mais qu'il leur manque simplement les moyens de les prouver.* »
- À Kiribati, la demande d'installation du système PacRICS formulée par le secteur public et privé et les établissements scolaires a amené les autorités à réviser leur politique en faveur des technologies de l'information et de la communication afin d'ouvrir le secteur des télécommunications à davantage de fournisseurs d'accès à Internet. Grâce à la stratégie en matière de technologie numérique, le programme régional de la CPS en faveur des technologies de l'information et de la communication a également contribué à d'autres changements récents apportés à l'environnement réglementaire du secteur des télécommunications dans certains États et Territoires insulaires océaniques.

21. *Contribution du personnel : Renoncement à une augmentation de salaire* – Bien qu'il ne s'agisse pas d'une contribution directe des programmes, il faut mentionner que devant la gravité de la crise économique mondiale, la décision collective a été prise, tant par la Direction que par le personnel, de ne pas appliquer les augmentations des rémunérations approuvées pour 2009 par le CRGA réuni en octobre 2008 lors de sa trente-huitième session. Grâce à cette décision, nos services régionaux à nos membres ne seront pas autant réduits en 2009 qu'ils auraient pu l'être.

22. *Exemples émanant de nos membres* – Un certain nombre d'experts des pays membres de la CPS dont les populations ont bénéficié de nos interventions régionales ont été invités à présenter des exposés sur les succès que les services régionaux ont permis d'obtenir, et qui « *changent la vie des Océaniens* ».

Où allons-nous ?

23. Le Secrétariat général estime que pour profiter pleinement des programmes d'action régionaux mis en œuvre à l'échelon national, il faut nouer des liens de véritable partenariat entre les membres, la CPS et nos partenaires dans le développement.

24. Pour leur part, les membres devront mettre en place un cadre de suivi de la valeur et de l'efficacité des services régionaux fournis par la CPS à l'échelon national. En outre, les membres devront s'engager à donner suite aux décisions prises à l'échelon de l'organe directeur en faveur de la décentralisation des services de la CPS au-delà de Nouméa et Suva.

25. Il est essentiel d'obtenir le soutien à long terme des partenaires dans le développement pour faire en sorte que la CPS puisse conserver les moyens de conduire les actions prioritaires régionales approuvées par son organe directeur et d'autres organes directeurs habilités à prendre des décisions engageant la région, notamment le Forum des Îles du Pacifique.

26. De son côté, la CPS doit réévaluer en permanence ses activités centrales et affecter des ressources de manière à satisfaire au mieux les besoins des pays. Elle doit aussi continuer à mettre en œuvre des réformes susceptibles de maximiser notre capacité de fournir des services efficaces aux membres grâce à la politique de décentralisation et à l'application des stratégies de pays.

27. Les stratégies de pays constituent désormais un outil de suivi de la prestation et de l'efficacité des services régionaux à l'échelon national.

Conclusion

28. Les services régionaux assurés par les programmes d'action de la CPS visent à améliorer les conditions d'existence des Océaniens et à ajouter de la valeur aux résultats obtenus à l'échelon national sur la voie du développement. L'étendue de ces services est déterminée par les membres de la Communauté du Pacifique au travers de diverses procédures de fixation des priorités, notamment les décisions ministérielles, celles de l'organe directeur de la CPS et celles d'autres organes directeurs tels que le Forum des Îles du Pacifique.

29. Ces dernières années, la CPS a mis en œuvre des politiques et pris des initiatives visant à améliorer la prestation et la pertinence de ses services, notamment la politique de décentralisation, des stratégies de pays et des réformes progressives à l'appui de la décentralisation et de l'amélioration de l'efficacité de l'Organisation.

30. Les documents 3.1 à 3.5 présentés au CRGA fournissent de nombreux exemples des avantages que les membres de la CPS retirent des programmes d'action régionaux conduits par l'Organisation. Le présent document a cité quelques exemples à l'appui des débats qui s'instaureront dans le cadre de la Conférence.

31. Les programmes d'action régionaux présenteront toujours de l'intérêt dans cette région particulière, où la mise en commun des ressources permet souvent d'agir plus efficacement à l'échelon national en termes de développement qu'un effort individuel isolé ne le permettrait. Dans certains domaines d'intervention, les membres de la CPS continueront longtemps d'avoir besoin de ce soutien régional. Dans d'autres secteurs, l'absence de masse critique fait que certains membres n'ont pas intérêt à investir à l'échelon national ; ces services continueront donc d'être assurés à l'échelon régional.

32. La question essentielle à se poser n'est pas de savoir si les services régionaux sont nécessaires ou non, mais quel est le meilleur dosage des services assurés à l'échelon régional, susceptible de maximiser les retombées à l'échelon national. Il appartient aux membres à la CPS de déterminer ensemble ce dosage.

26 septembre 2009